

[Etude régionale Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : T4 et bilan 2023 »]

Occitanie : 5 329 défaillances d'entreprises en 2023

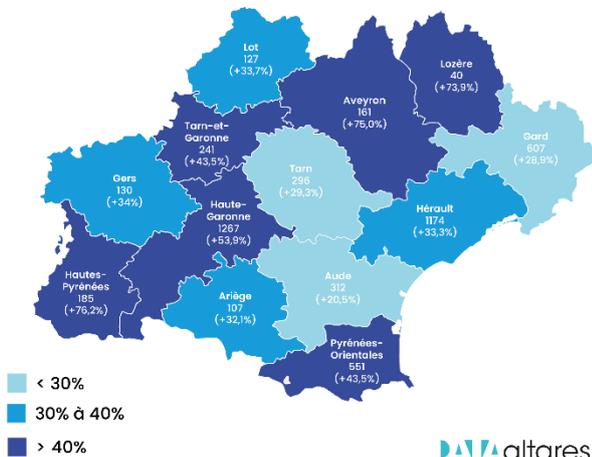
La région retrouve son niveau de défauts de 2016

« Bien au-delà des « rattrapages » post Covid, les défaillances liées à la conjoncture ultra tendue s'accélèrent »

Montpellier, le 8 février 2024 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en Occitanie pour l'année 2023. Avec 5 329 procédures ouvertes en 2023, le nombre de défaillances est en augmentation de 40 % par rapport à 2022. Un taux encore très élevé après la hausse historique (+68 %) de 2022. La région enregistre une tendance supérieure à celle observée en France qui avec 57 729 procédures ouvertes, enregistre une augmentation de 36 % par rapport à 2022. Les TPE sont naturellement les plus nombreuses mais les PME régionales sont très exposées. Au regard du contexte inédit de « perma crise » dans lequel les entreprises naviguent depuis 4 ans, les seuils de défaillances, s'ils sont élevés, ne sont pas une surprise.

De fortes disparités locales se manifestent

Évolution des défaillances d'entreprises en 2023 / 2022 Occitanie



Trois départements accusent une très forte augmentation du nombre d'ouvertures de redressements et liquidations judiciaires, supérieure à +70%. C'est le cas des **Hautes-Pyrénées** (185 ; +76%), **l'Aveyron** (161 ; +75%) et la **Lozère** (40 ; +74%).

La **Haute-Garonne** enregistre 1 267 défauts (+54%), un nombre au plus haut depuis 2015 (1 273).

Les **Pyrénées-Orientales** (551) et le **Tarn-et-Garonne** (241) enregistrent une dégradation de +43%.

L'Hérault (1174) et, dans des volumes très inférieurs, **l'Ariège** (107), le **Lot** (127) et le **Gers** (130) affichent des hausses de 32 à 34%.

Le **Gard** (607) et le **Tarn** (296) contiennent la hausse sous 30%.

La meilleure performance est à mettre à l'actif de **l'Aude** qui limite l'augmentation des défauts à seulement +20% (312), un taux deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la région.

Thierry Millon, directeur des études de la société Altares : « **Après une phase de rattrapage** d'une partie des entreprises tenues à flot grâce aux mesures d'accompagnement mises en place depuis la crise Covid, nous amorçons désormais **une nouvelle phase, plus structurelle**, davantage liée aux insuffisances financières des entreprises qui doivent naviguer dans un environnement économique extraordinairement tendu. Certes les assignations ont repris fortement mais toutes les procédures ne sont pas ouvertes à l'initiative des URSSAF. Activité en berne, niveau d'inflation encore élevé, taux d'intérêt toujours hauts, consommation qui flanche, forment un **dangereux cocktail pour des entreprises** aux trésoreries épuisées après une succession de crises. Les PME et ETI **ne sont pas épargnées**, transférant ainsi potentiellement le risque vers leurs fournisseurs et sous-traitants. 345 entreprises d'au moins 10 salariés étaient en cessation de paiement en 2023, c'est 47% de plus qu'en 2022 et un nombre au plus haut sur plus de dix ans »

Un volume des défaillances conforme aux prévisions

Avec **5 329 procédures enregistrées**, le volume des défaillances renoue avec les niveaux observés en 2016 (5 373). Une situation conforme aux prévisions. La hausse sur un an (+40%) est moins forte que celle exceptionnelle de 2022 (+ 68 %), mais reste toutefois la deuxième plus rapide de l'histoire, loin devant les +13% de 2008.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par année

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Sauvegardes	167	197	144	108	89	96	54	53	111	131	18,0%
Redressements ou Liquidations judiciaires directes	5953	5829	5229	4968	4684	4 431	2 651	2 224	3 708	5 198	40,2%
Total défaillances	6 120	6 026	5 373	5 076	4 773	4 527	2 705	2 277	3 819	5 329	39,5%
Dont PME - ETI	292	304	238	235	231	234	124	127	234	345	47,4%

L'augmentation des défauts de plus gros employeurs menace davantage d'emplois : 15 000 emplois ont été menacés en 2023 contre 12 200 en 2022.

En Occitanie, **les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (93 %)**, et donnent donc le ton régional. Plus de 4 850 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2023, un nombre en augmentation de 39,7 %

Pour les **PME, la tendance accélère fortement**, tout particulièrement chez celles comptant **entre 10 et 49 salariés**, avec **324 jugements** en redressement ou liquidation directe, soit une **hausse de plus de 50 % sur un an** (52,1 %). Jamais autant de PME ont fait défaut au cours des dix dernières années.

Le nombre de cessations de paiement de **sociétés de 50 salariés et plus** se stabilise à 21 procédures.

Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés par ces défaillances dérape très rapidement. Les défaillances représentent 15 000 emplois contre 12 200 en 2022.

Les défaillances d'entreprises accélèrent dans la construction



CONSTRUCTION

Le secteur de la construction concentre **le quart des cessations de paiement** et compte désormais 1 334 défauts (+46%) dont **1 107 dans les seules activités du bâtiment**. Dans le gros œuvre, la construction de maisons individuelles parvient à stabiliser ses défauts (46), en revanche, la **maçonnerie générale** accuse une dégradation de + 49% (333 défauts). Dans le second œuvre, la sinistralité augmente rapidement dans les travaux de menuiserie bois et PVC (+60%) , plâtrerie (+52%) ou peinture-vitrerie (+50%).

Dans l'immobilier, le nombre de cessations de paiement s'envole pour les **agences** (86 ; +161%).



COMMERCE

Le commerce compte 1 130 défauts (+38 %). Dans le **commerce de détail** qui approche 720 procédures (717 ; +39%), des tendances lourdes sont relevées dans le commerce d'alimentation générale (100 ; +52%) et plus encore dans le **commerce d'habillement** (107 ; 75%).



SERVICES

Dans les **services aux entreprises** (631), la dégradation est rapide (+45%). Les activités de **conseil en communication** et gestion accusent des évolutions fortes (83 ; +60%). C'est encore plus sévère pour les activités de **sécurité privée** (31 ; +72%) et le **nettoyage de bâtiments** (67 ; +158%).

Dans les activités **d'information et communication**, la hausse est rapide dans la **programmation informatique** (40 ; + 43%).

Pour les **services aux particuliers**, les tendances restent lourdes pour les **coiffeurs et soins de beauté** (178 ; 60 %).



INDUSTRIE

L'**industrie** juste au-dessus des 350 défauts semble un peu mieux résister (+34%), portée par les activités de **manufacture** (182 ; + 27%) plus que par l'**agroalimentaire** (169 ; +42%). L'industrie manufacturière est toutefois fragilisée dans les activités d'imprimerie de **labeur** (19 ; +73%).

Le secteur agroalimentaire est porté par la **boulangerie** qui à elle seule compte 92 défauts (+ 28%).



TRANSPORTS

Près de 150 **transporteurs** ont défailli en 2023 soit une hausse de 32 %. La tendance est plus défavorable dans le **transport routier de marchandises interurbain** qui compte 42 défaillances (+50 %) que dans le fret de **proximité** (60 ; +22%).



RESTAURATION

634 établissements de **restauration** ont défailli en 2023 (+ 46 %). Le rythme ralentit peu en **restauration traditionnelle** (375 ; + 40%) et reste soutenu pour la **restauration rapide** (250 ; +53 %).

Les **débits de boissons** (99 ; + 11 %) présentent une tendance bien moins sévère que celle de la restauration, contrairement à l'**hébergement** (39 ; +77 %).



AGRICULTURE

L'**élevage** se distingue avec un net recul des défauts (31 ; -6 %).

La culture tente de résister (88 ; +19%) mais la culture de **céréales** est sous tension.

Thierry Millon conclut : « En ce début d'année 2024 l'incertitude gagne du terrain. Dans un contexte de croissance poussive, le levier finance est un moteur qui risque de manquer encore à de nombreuses entreprises pour leur permettre de répondre aux enjeux de transition écologique, Ressources Humaines et bien évidemment business. En dépit des crises successives qui s'enchaînent depuis le début de la décennie, l'économie réelle tient mais les trésoreries des entreprises sont mises à mal. Le mur des faillites redouté depuis trois ans est moins que jamais envisagé, néanmoins, il est fondamental de se prémunir du risque de défaut de ses clients comme de ses fournisseurs stratégiques. Si les TPE sont les plus nombreuses à défaillir, 2023 a confirmé que les partenaires commerciaux PME et ETI sont, et devraient rester, également très exposés au risque. »

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – bilan 2023 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.